

PETITS DÉJEUNERS EXPERTS BOSEC 2024



- Lieu :** ANPI, Parc scientifique Fleming - Granbonpré 1 - BE-1348 Louvain-la-Neuve
- Langue :** Bilingue FR - NL
- Horaire :** De 7h30 à 9h (Petit déjeuner ouvert dès 7h20)
- Prix :** 850 € HTVA/personne* pour 6 petits déjeuners ; 450 € HTVA pour 3 petits-déjeuners ;
180 € HTVA par petit-déjeuner
*Remplacement : un expert BOSEC empêché peut se faire remplacer par un suppléant.

Remplissez ce formulaire **électroniquement** et envoyez le document via e-mail à l'adresse imc@anpi.be

INSCRIPTION

Nom Prénom

Fonction

Société TVA

Adresse

Téléphone E-mail

- Désire participer aux 6 petits-déjeuners BOSEC de l'année académique 2024 au prix forfaitaire de 850 € HTVA.
- Souhaite participer à 3 petits-déjeuners BOSEC en 2024 pour un coût de 450 € HTVA (Cocher les sessions souhaitées)

Désire participer au(x) petit(s)-déjeuner(s) BOSEC suivant(s) (*cocher les séances désirées*) :

- Séance du 21/03/2024 **Extinction hydraulique :**
« **Bilan et analyse statistique sur les remarques récurrentes constatées lors des inspections** »
- Séance du 03/04/2024 **Détection incendie :**
« **Bilan et analyse statistique sur les remarques récurrentes constatées lors des inspections** »
- Séance du 22/04/24 **Extinction hydraulique à mousses :**
« **Le rôle et l'importance des Notices Techniques NTN ANPI 161 & 168 dans la réglementation des installations d'extinction à mousses** »
- Séance du 12/09/2024 **Installations d'extinction fixes à gaz :**
« **Bilan et analyse statistique sur les remarques récurrentes constatées lors des inspections** »
- Séance du 26/09/2024 **Extinction hydraulique :**
« **NTN 190-I : Exigences nationales pour les installations d'extinction fixes hydrauliques** »
- Séance du 21/11/2024 **Détection automatique d'incendie :**
« **Les nouveautés 2024 de la NBN S 21-100-1 et NBN S 21-112-1/2/3** »

Soit petit(s)-déjeuner(s) x 180 € HTVA = € HTVA

Date :

Signature :

En signant ce document, j'accepte la [politique de vie privée](#), les [conditions générales de vente](#) et les conditions spécifiques de vente suivantes : ANPI se réserve le droit d'annuler ou de changer la date de l'événement jusqu'à 3 jours avant la date initialement choisie, sans avoir à en communiquer la raison et sans que ceci ne donne lieu à aucun droit ni dédommagement autre qu'en cas d'annulation. Lors d'une annulation, ANPI s'engage à rembourser la totalité du prix. S'il y a un changement de date, ANPI remboursera la totalité du prix en cas d'annulation de la part du/des participant(s). En cas d'annulation d'une inscription à l'événement de la part d'un client au moins 3 jours ouvrables avant la date de l'événement, le prix de l'inscription sera remboursé dans les 30 jours. Passé ce délai de 3 jours ouvrables, aucun remboursement ne peut être demandé sauf sur présentation d'un certificat médical valable. La demande d'annulation doit exclusivement être envoyée par email à l'adresse imc@anpi.be. Tout autre moyen de communication pour communiquer l'annulation à l'événement ne sera pas accepté par ANPI. ANPI se réserve le droit d'exclure tout participant lors de l'événement dont le comportement nuit au bon déroulement de celui-ci, et ce sans remboursement, ni indemnité.